

**MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE**  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

## DECISION DU MAIRE

**Objet** : contrat de prestation : animation d'un atelier d'écriture dans le cadre de la fête de la nature par Nicole FAURE de l'association "Le livre de Ruth"

N°2026-42

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

- VU** les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales  
**VU** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,  
**VU** les articles L.2121-1 et R.2122-8 du Code de la Commande Publique

**Considérant que** la commune d'Ensues-la-Redonne organise, comme chaque année, la Fête de la Nature ;

**Considérant que**, dans le cadre de cette manifestation, la commune fait appel à des prestataires afin de proposer des ateliers de sensibilisation à l'environnement ;

**Considérant que**, dans le cadre du présent contrat de prestation, l'association « Le Livre de Ruth » animera un atelier d'écriture le mercredi 20 mai 2026, de 14h à 17h, afin de sensibiliser les familles à la préservation de l'environnement.

## DECIDE

**Article 1** : De signer un contrat de prestation avec l'association « Le Livre de Ruth », présidée par Cédric Seston, domicilié au 8 impasse des Colibris, 13820 Ensues-la-Redonne.

**Article 2** : Le montant global de la prestation est fixé à 300 € TTC.

**Article 3** : La dépense est inscrite au budget de la commune pour l'année 2026.

**Article 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision, dont copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur le Trésorier Payeur.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Ensues la Redonne,  
Le 2 avril 2026

Le Maire,  
**Michel ILLAC**





# CONTRAT DE PRETATION n°04 2026/05

## Entre les soussignés :

M : **Michel ILLAC** .....  
Agissant au nom de : **La Commune d'ENSUES la REDONNE** .....  
Adresse : **Hôtel de Ville - 15, avenue du Général MONSABERT – 13 820**.....  
En sa qualité de : **Maire** .....

## Appelé L'ORGANISATEUR d'une part

Et

MR **Cédric SESTON** .....  
Agissant au nom de :  
**Le livre de Ruth** .....  
Adresse : **8 impasse des colibris 13820 Ensuès-la Redonne** .....  
En sa qualité de : **Président**.....

## Appelé LE PRESTATAIRE d'autre part

Pour la prestation suivante : Animation d'un atelier d'écriture dans le cadre de la fête de la nature par **Nicole FAURE** de l'association « **Le livre de Ruth** »

Il a été convenu ce qui suit :

1. **Lieu de la prestation** : Médiathèque
2. **Date** : le Mercredi 20 Mai 2026
3. **Nombre de séances** : 1 séance.
4. **Horaire de la prestation** : de 14h00 à 17h00.
5. **Public** : Parents et enfants à partir de 8 ans
6. **Installation et rangement** : le jour même.
7. **Montant total alloué par l'organisateur** : 300€ TTC.
8. **Obligation de l'organisateur** : en sa qualité d'organisateur, il assurera et réglera les rémunérations, les charges sociales et fiscales attachées à la prestation de l'intervenant.
9. Chacune des parties s'engage à vérifier que son assurance la couvre dans le cadre du déroulement de cette prestation.
10. **Report de la prestation** : L'organisateur et le producteur examineront tout d'abord la possibilité de reprogrammer les représentations.
11. **Annulation de la prestation** : Si le report n'est pas envisageable ou envisagé, un avenant d'annulation est recommandé.
12. En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.

13. Le prestataire devra déposer la facture relative à sa prestation sur le site Chorus Pro.
14. Règlement par mandat administratif à l'ordre de l'association «**Le livre de Ruth**» dès réception de la facture accompagnée d'un RIB.

**CONTRAT ETABLI EN DEUX EXEMPLAIRES**

Signé à : .....

Signé à : Ensues la Redonne,

Le : .....

Le : 31/03/2026

LE PRODUCTEUR :

L'ORGANISATEUR :

Michel ILLAC,  
Maire

